

BIENVENUE EN 2022

Dans le rétro...Newsletter originale pour revenir sur les actualités de la PAG !



E-Trophée Andros 2022

Grande Finale E-Trophée Andros

Le samedi 29 janvier a eu lieu la Grande Finale de l'E-Trophée Andros 2022 à Super-Besse.

Il s'agissait de la 28ème édition de la traditionnelle course automobile sur glace. Un plaisir pour les fans de sport automobile de retrouver cette mythique course après une édition 2021 annulée.

Quelques aménagements, notamment concernant les horaires de la course, ont permis de maintenir son bon déroulement ainsi que l'accès aux paddocks pour les spectateurs.

L'organisateur de la course, Claude Michy, s'est réjoui de pouvoir la maintenir cette année. A la tête de la société PHA, qui organise entre autres le **Grand Prix de France Moto** ou encore **Charade Heroes**, il a dû faire preuve d'adaptabilité durant cette période particulière.

Afin de faciliter l'accès à chacun des agents, du covoiturage a été mis en place au départ du siège social à Clermont-Ferrand jusqu'à Super-Besse. Une façon de faciliter le transport pour celles et ceux étant en transport en commun.

AU PROGRAMME CE MOIS-CI :

- 1 - E-Trophée Andros 2022
- 2 - La minute "écologique" / RSE
- 3 - Informations utiles
- 4 - Polydome
- 5 - ISO 9001
- 6 - A vos agendas !

BONNE LECTURE !

LA MINUTE "ÉCOLO" / RSE

La PAG est engagée dans une démarche de protection de l'environnement et tous les collaborateurs sont invités à suivre ce mouvement. Par de petits gestes du quotidien, vous êtes acteurs de cette démarche sur vos sites :

- Eteindre les lumières dès que possible,
- Réaliser le tri sélectif des déchets,
- Ne pas ouvrir les fenêtres si le chauffage ou la climatisation fonctionne,
- Limiter le nombre d'impressions, etc.

MERCI POUR VOTRE IMPLICATION

INFORMATIONS UTILES

Pour bien commencer l'année 2022, nous vous proposons quelques informations utiles sur les congés payés en quelques questions.

1/ Quelle est la période de référence pour les congés ?

Pour l'acquisition des congés payés, la période de référence est fixée du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours. C'est-à-dire que les congés que vous êtes en train d'accumuler depuis le 1er juin 2021 seront disponibles à compter du 1er juin 2022.

2/ Comment savoir où j'en suis de mes congés payés ?

Pour avoir un état des lieux de mes jours de congés, je prends mon dernier bulletin de salaire et me reporte au tableau qui se trouve en bas à gauche.

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	5,0000	3,0000	17,50

- Les congés **pris** sont ceux que j'ai pris sur le mois où est établi la paie. Dans notre exemple, la personne a pris **5 jours** de congés sur le mois concerné.
- Les congés **restants** sont ceux qu'il me reste à prendre avant le début de la prochaine période. Ici, il reste **3 jours** de congés payés à prendre avant le 31 mai 2022.
- Les congés **acquis** sont ceux que je suis en train d'accumuler pour la prochaine période de référence. Sur cet exemple, la personne a acquis **17,5 jours** de congés qui seront à prendre à partir du 1er juin 2022.

3/ Comment effectuer ma demande de congés payés ?

Pour effectuer ma demande de congés payés, je dois me rendre sur mon **application IComète** ou sur **Comète Web**. Par la fonction "**demande d'indisponibilité**" je peux rentrer les dates de congés payés que je souhaite et laisser un commentaire pour appuyer ma demande. Cette demande est transmise automatiquement au service "Planning" de la PAG.

Attention : les départs en congés sont soumis à l'accord de la Direction, il est possible que ma demande soit refusée par nécessité de service.

4/ Comment répartir mes congés payés ?

Je suis libre de répartir mes jours de congés payés comme je le souhaite sur l'année ; mes demandes sont ensuite validées ou non. Au total par année de référence je peux acquérir jusqu'à **30 jours soit 5 semaines**. Quand je souhaite prendre une semaine de congés payés, 6 jours me sont décomptés (*du lundi au samedi*).

5/ Quand faire mes demandes au plus tard ?

Afin d'anticiper les départs, il est important de faire la demande de congés **en avance**. Les délais limites à prendre en compte pour effectuer mes demandes sont :

- Au plus tard le 15 avril pour juin, juillet, août et septembre
- Au plus tard le 15 octobre pour décembre et janvier
- Au moins 6 semaines avant mon départ pour le reste de l'année

6/ Et si je n'ai pas ou plus de congés payés ?

Je peux demander des **congés sans solde** (*non rémunérés*) qui sont aussi soumis à l'accord de la Direction.

Polydome

Focus sur les activités

Depuis le 30 août 2021, le centre de vaccination de la Grande Halle d'Auvergne avait basculé au Polydome.

Avec la recrudescence des cas de COVID depuis le début d'année 2022 et la saturation des centres de dépistage (*pharmacies, hôpitaux et laboratoires*) ; le Polydome est devenu 2 en 1 : "Vaccinodrome" et "Testodrome" !

Depuis le 17 janvier, il est maintenant possible de réaliser des tests antigéniques sans rendez-vous au Polydome. Ce grand centre de test est ouvert 7j/7 de 8h à 18h et peut réaliser jusqu'à 4500 tests par semaine.

Sur le site du Polydome, pour ces activités, les équipes PAG sont donc présentes en nombre avec :

- 3 postes pour PAG Accueil (07h00 à 18h30)
- 3 postes pour PAG Sécurité (2 en journée, 1 en nuit)
- 2 postes pour MédiaGAP (07h30 à 19h30)

Sans oublier la présence du SSIAP 2 de 05h00 à 21h00 !

Sur Clermont-Ferrand, certains Laboratoires Gen-Bio proposent aussi des tests antigéniques sans rendez-vous (*Châtaigneraie, Gravanches, etc.*).




Nouvelle comptable !



Le 17 janvier, Sandrine a rejoint la PAG pour s'occuper de la comptabilité des sociétés (*Accueil, Sécurité, Formation et Média GAP*). Elle remplace Juliette qui est partie vers d'autres horizons. **BIENVENUE !**

Indicateurs janvier

Nombre de sites 
 Nombre de collaborateurs 
 Montant d'indemnité inflation versée 

	ACCUEIL	SECURITE
	85	161
	316	337
	34400 €	30600 €

ISO 9001

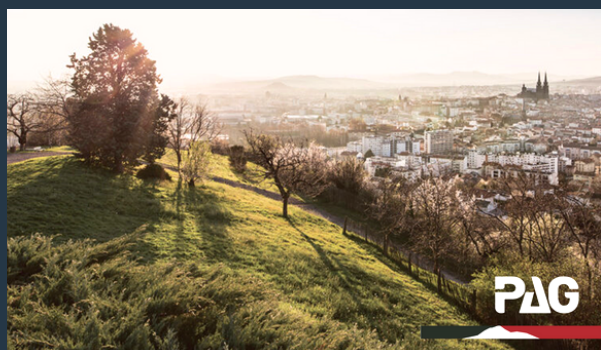
Depuis 2018, la **PAG est certifiée ISO 9001**. Une certification qualité reconnue au niveau international qui est contrôlée chaque année par un audit qualité externe (*réalisé par SGS*).

Cet audit se déroule en grande partie au siège social avec la vérification du travail effectué par les fonctions supports et la mise en oeuvre opérationnelle des outils qualité sur certains sites.

Cette année l'audit s'est tenu du 07 au 10 février, les sites concernés étaient la Comédie de Clermont-Ferrand pour PAG Sécurité et les Laboratoires Théa pour PAG Accueil.

A vos agendas !

Le dernier week-end de février s'annonce chargé en événements avec : le **Salon Vinidôme** (du 25 au 28 février), la réception de Perpignan en TOP 14 le 26 février pour l'**ASM Clermont Auvergne** et la rencontre de Ligue 1 entre le **Clermont Foot 63** et l'Union Bordeaux Bègles le 27 février.



Retrouvez toutes les éditions "Dans le rétro" dans votre espace salarié sur www.pag.fr

Rendez-vous le mois prochain pour le numéro suivant !

